

Avis d'audience sur la RN 88 : "laisse béton" ?

Ce mardi 3 décembre se tiendra au tribunal administratif de Clermont-Ferrand (63) l'audience relative au recours déposé par Myriam Laïdouni et Fatima Parret en décembre 2020 contre l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de la déviation de la route nationale 88 (RN88).

Ce recours avait été déposé contre l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2020 autorisant les travaux de la RN88 entre Saint Hostien et Le Pertuis (Haute-Loire). Comme pour d'autres mobilisations dont la sauvegarde de la forêt de Chambaran face à Center Parcs, cette action s'inscrit en complémentarité de celle menée par les associations et le collectif Lutte des sucs.

Le projet menace 190 hectares dont 25 de zones humides et forêts avec de lourdes conséquences sur la ressource en eau. La Région n'a cessé d'investir abondamment dans ce projet alors que l'Autorité environnementale a considéré que la notion "d'intérêt public majeur" n'était pas remplie.

Les motifs soulevés dans ce recours, dont le conflit d'intérêt, illustrent particulièrement les pratiques irrégulières en matière de démocratie qui caractérisent notamment la présidence de Laurent Wauquiez comme déjà attesté par le tribunal administratif de Lyon (annulations des budgets régionaux 2016 et 2017).

Nous avons été contraints d'agir en droit, notre responsabilité d'élus est d'œuvrer pour que la Région consacre son énergie et ses ressources au service de la justice sociale et environnementale, au service de l'intérêt commun. Les solutions existent.

Après les inondations ayant frappé durement notre région en octobre, aggravées notamment par la bétonisation des cours d'eau, la reconnaissance par la justice de ce recours s'opposant à l'artificialisation de terres irait dans la bonne direction.

Pour **Myriam Laïdouni, conseillère régionale écologiste instruisant la procédure**, la poursuite du projet serait *"incompréhensible d'un point de vue environnemental et à rebours des enjeux d'adaptation de nos territoires aux conséquences du dérèglement climatique"*. Elle ajoute : ***"on peut concevoir que ce projet partait d'une bonne intention en 1997 mais aujourd'hui, au même titre qu'on ne pratique plus de saignée pour soigner un patient, on ne peut plus bétonner pour vasculariser un territoire."***

Myriam Laïdouni sera présente à l'issue de l'audience pour répondre aux questions de la presse ainsi qu'au Puy-en-Velay le même jour à 16h devant la préfecture.